

Des administrateurs pour assurer la continuité de l'activité

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4857 - Ven. 16 - Sam. 17 août 2019 - Prix : 10 DA

Affaire Hamel
**Abdelmalek Boudiaf sous
contrôle judiciaire, mise en
liberté de Bensebane Zoubir**

Poursuite du processus de dialogue national

Karim Younès rencontre une délégation d'étudiants «libres»

**Cette question
qui ne se
pose plus**

Par Mohamed Habili

Les signes d'une récession profonde ont tellement tendance ces derniers temps à s'accumuler qu'il n'y a plus que les optimistes invétérés, en général des Américains, pour croire que l'économie mondiale n'y est pas encore plongée, qu'elle ne fait somme toute que passer par un affaiblissement, dû pour l'essentiel à la guerre commerciale en cours entre les deux plus grandes économies que sont les Etats-Unis et la Chine. En fait, il n'y a qu'à voir à quel niveau exceptionnellement bas se trouvent les taux d'intérêt en Europe, au Japon, et aux Etats-Unis, et depuis si longtemps, pour cesser de s'interroger à ce propos. Quand de surcroît le commerce mondial se rétrécit, quand les prix des matières premières, et pas seulement celui du pétrole, sont en baisse, que le cours des actions est prompt à dégringoler à la moindre alerte, comme cela s'est encore produit jeudi dernier ; mais qu'à l'inverse montent les prix des obligations d'Etat, et que par contrecoup leurs rendements s'affaissent, le doute n'est plus permis : la récession a cessé de seulement menacer, elle s'est abattue, elle est effective, à supposer d'ailleurs qu'elle ait seulement desserré son étreinte depuis la crise financière de 2007/2008. Malgré une politique d'argent facile vieille maintenant d'une décennie, quelque chose d'exceptionnel dans l'histoire du capitalisme, l'inflation non seulement ne décolle pas, mais tend toujours à la baisse. Quoi de plus significatif d'une récession qu'une déflation persistante ? En vérité, il n'y a rien d'autre à attendre pour la proclamer.

Suite en page 3

Transfert illicite des capitaux

Zeghmati : «La récupération des fonds détournés, pierre angulaire la lutte contre la corruption»



La lutte contre la corruption «n'atteindra ses objectifs qu'après la récupération des avoirs criminels que représentent les fonds détournés et qui constituent, à l'heure actuelle, une pierre angulaire aux niveaux national et international». C'est la déclaration faite avant-hier par Belkacem Zeghmati, ministre de la Justice, garde des Sceaux, lors de l'installation officielle de Sid Ahmed Merrad en qualité de procureur général près la cour d'Alger. [Lire page 2](#)

Sid Ahmed Merrad, nouveau procureur général près la cour d'Alger

Belkacem Zeghmati a procédé à l'installation officielle de Sid Ahmed Merrad en sa qualité de nouveau procureur général près la cour d'Alger. [Lire page 2](#)



Ph.L. Soraya/J.A.

26^e vendredi du Mouvement populaire
**Les manifestants
maintiennent la pression**

La librairie-imprimerie Mauguin
**Une icône
dans l'air blidéen**

Sid Ahmed Merrad, nouveau procureur général près la cour d'Alger

Zeghmati : «La récupération des fonds détournés,

■ La lutte contre la corruption «n'atteindra ses objectifs qu'après la récupération des avoirs criminels que représentent les fonds détournés et qui constituent, à l'heure actuelle, une pierre angulaire aux niveaux national et international». C'est la déclaration faite avant-hier par Belkacem Zeghmati, ministre de la Justice, garde des Sceaux, lors de l'installation officielle de Sid Ahmed Merrad en qualité de procureur général près la cour d'Alger.

Par Lynda Naili

A ce titre, dans une allocution prononcée lors de l'installation de Sid Ahmed Merrad en qualité de procureur général près la cour d'Alger, Belkacem Zeghmati, estimant que la lutte contre la corruption «n'est pas la mission de la magistrature à elle seule mais l'affaire de tous», affirmera que cette lutte «n'atteindra ses objectifs qu'après la récupération des avoirs criminels que représentent les fonds détournés et qui constituent, à l'heure actuelle, une pierre angulaire aux niveaux national et international». De ce fait, soulignant que les préjudices causés par la corruption aux systèmes économique et financier et au développement «sont des facteurs qui nécessitent la conjugaison des efforts de toutes les institutions de l'Etat pour prévenir et endiguer ce phénomène», il affirmera que «les expériences d'autres Etats en la matière ont montré que rien ne contribue aussi efficacement à la lutte contre ce type de crime que la poursuite de ses auteurs pour la récupération des fonds détournés». D'où, pour le ministre de la Justice, «la nécessité d'approfondir les enquêtes préliminaires pour identifier les auteurs de ces crimes de corruption, déterminer et localiser les montants détournés afin de les saisir ou de les geler jusqu'à ce que les auteurs soient présentés devant les juridictions compétentes qui trancheront conformément à la loi». En outre, relevant que l'institution judiciaire «s'acquitte de ses missions constitutionnelles dans le respect des lois de la République en tant que garante des libertés et droits fondamentaux de tout un chacun

sans aucune exclusive ni considération conjoncturelle ou personnelle, car notre magistrature nationale n'a d'autre objectif, dans l'Etat de droit, que de consacrer la justice et le droit», il dira que l'Algérie «dispose des mécanismes juridiques nécessaires pour récupérer les fonds détournés vers l'étranger». Il affirmera que la Justice est aujourd'hui déterminée à lutter contre la corruption par l'application rigoureuse de la loi «en toute transparence, indépendance et neutralité et dans le strict respect des règles d'un procès équitable», et ce, tout au long de l'action publique sans que personne ne soit lésé et tout en respectant la présomption d'innocence et les droits de la défense dans le cadre du principe d'égalité garanti par la Constitution. «Notre pays traverse une période sans précédent au cours de laquelle le peuple algérien a fait montre d'une maturité qui a impressionné le monde entier et une prise de conscience quant aux dangers de la corruption et à la nécessité de lutter contre ce fléau et d'en poursuivre les auteurs, ce qui a amené la magistrature à être à l'avant-garde et à se hisser, dans l'accomplissement des ses missions constitutionnelles, au niveau des revendications légitimes du peuple et de ses aspirations à une vie décente et un meilleur lendemain», a soutenu Belkacem Zeghmati.

Sid Ahmed Merrad, nouveau procureur général près la cour d'Alger

Aparavant, Belkacem Zeghmati a procédé à l'installation officielle de Sid Ahmed

Merrad en sa qualité de nouveau procureur général près la cour d'Alger. Aussi, le ministre de la Justice soulignera que le «parcours professionnel du nouveau procureur général, riche en expériences juridique et administrative, lui a permis d'exercer des responsabilités sensibles et lourdes au niveau de l'administration centrale du ministère de la Justice et d'être à la hauteur dans l'accomplissement de ses fonctions avec abnégation et la concrétisation de tous les objectifs tracés de l'action judiciaire en général et de la politique pénale nationale en particulier, notam-



ment en cette période actuelle qui exige davantage de rigueur dans l'application des lois de la République et des règles d'un procès équitable, tant en termes d'application de la loi et de la lutte contre les crimes que de la protection des droits et des libertés pour instaurer la sécurité juridique et judiciaire au sein de la



Ph.D.R.

société». Rappelant qu'Ahmed Merrad a rejoint le corps de la magistrature en 1995 et occupé plusieurs fonctions judiciaires et postes de responsabilité administratifs au niveau de l'administration centrale du ministère de la Justice, après avoir été juge au tribunal de Berrouaghia et juge d'instruction près les tribunaux de Médéa, El Harrach et Arzew, il a occupé le poste de procureur de la République près le tribunal d'Arzew (cour d'Oran) pour rejoindre ensuite les services centraux du ministère de la Justice où il a assumé le poste de sous-directeur de la justice pénale spécialisée, prouvant ainsi, selon le ministre de la Justice, ses compétences et sa haute capacité à traiter les affaires criminelles, notamment les crimes transfrontaliers dangereux, ce qui lui a valu d'être promu au poste de directeur des affaires pénales et des grâces.

Deux juges suspendus, un procureur de la République limogé

Le ministre de la Justice a suspendu, mercredi dernier, deux juges, l'un exerçant près le tribunal d'El Harrach pour non-respect de l'obligation de réserve et usurpation d'identité, le second à la cour de justice de Tiaret, pour abus de fonction et comportement nuisible à la réputation du secteur de la justice. Il a mis fin également aux fonctions d'un procureur de la République près le tribunal de Tlemcen, a indiqué, avant-hier, un communiqué du ministère de la Justice. Quant à ce dernier, il a été limogé pour abus de fonction et violation délibérée de procédures juridiques avec la soumission de son dossier à l'enquête.

L. N.

Poursuite du processus de dialogue national

Karim Younès rencontre une délégation d'étudiants «libres»

La série de réunions que mène le panel de médiation et de dialogue avec les acteurs politiques et ceux de la société civile pour une sortie de crise politique se poursuit, avec la rencontre, avant-hier à Alger, d'une délégation de l'Union générale étudiante libre (UGEL). Associant les jeunes à la vie politique et dans le cadre de la poursuite de la série de rencontres avec des acteurs politiques et la société civile, l'Instance nationale de médiation et de dialogue a rencontré une délégation de l'UGEL, conduite par son secrétaire général, Salah Eddine Douadji, qui a mis en avant sa «position ferme à l'égard de l'utilité du dialogue». A cette occasion, l'organisation étudiante a mis l'accent sur la «néces-

saire accélération des rounds de dialogue avec les différents acteurs du hirak et les partenaires politiques, en associant les jeunes à la vie politique». Les étudiants estiment que le moment est venu de donner le flambeau à la jeunesse algérienne, lui permettre de

faire ses preuves et de l'associer à la vie politique. «Depuis des années on nous promet de nous donner le flambeau, mais à ce jour on n'a même pas aperçu sa lueur», nous confient des étudiants affiliés à l'Union générale étudiante libre. «On veut que ça

change et ça doit changer, et pour que cela se fasse il faut passer par le dialogue, chose qu'on estime très importante», ajoute un étudiant. Par ailleurs, l'Instance nationale de médiation et de dialogue a décidé de procéder à l'installation de son comité consultatif aujourd'hui à 10h00 au niveau du siège.

Cette réunion n'est pas la première car depuis la création de cette instance une série de réunions a eu lieu, la dernière avec le commandant de la Wilaya IV historique, le colonel Youcef Khatib, qui a d'ailleurs «valorisé» l'action et les efforts consentis par l'Instance, a indiqué cette dernière dans un communiqué. Dans le même cadre, les membres et le coordinateur général de l'Instance avaient rencontré le secrétaire général de l'Organisation nationale des moudjahidine (ONM) qui «s'est félicité» de la démarche de la médiation et du dialogue «en tant que moyen civilisé pour sortir de la crise que vit le pays».

Thinhinene Khouchi

Annulation de la réunion du CSA prévue aujourd'hui

LA RENCONTRE qui devait se tenir aujourd'hui 17 août entre la Confédération des syndicats algériens (CSA), des personnalités nationales et des partis politiques, a été finalement annulée. En effet, selon nos sources, «en l'absence de local pour tenir la rencontre, la Confédération des syndicats a décidé de l'annuler».

Pour rappel, Boualem Amoura, porte-parole du Satef, s'est exprimé sur une chaîne de TV, déclarant que «cette rencontre à caractère consultatif devait être ouverte aux partis et personnalités politiques et des représentants du Mouvement populaire». Cette conférence devait d'abord faire un bilan de toutes les initiatives

politiques lancées par les différents acteurs afin de sortir le pays de la crise, puis en tirer les conséquences à travers l'élaboration d'une plate-forme consensuelle qui reprendrait les idées largement défendues par les acteurs politiques, lors des multiples initiatives lancées depuis le début de la crise.

T. K.

Entreprises privées dont les patrons sont en prison

Des administrateurs pour assurer la continuité de l'activité

■ Pour éviter l'écroulement des entreprises privées dont les responsables sont en prison, le comité intersectoriel ad hoc institué par le Premier ministre, chargé du suivi des activités économiques et de la préservation de l'outil de production nationale, a proposé la désignation d'administrateurs qualifiés. Ces derniers seront chargés de la gestion des entreprises privées objet de mesures conservatoires, selon les informations du ministère des Finances.

Par Meriem Benchaouia

«**F**ace aux risques social, économique et financier identifiés, il est clair que la situation des entreprises et des projets concernés par des décisions judiciaires de gel de leurs comptes bancaires, commande l'adoption de mesures de sauvegarde adéquates de l'outil de production et des emplois et ce, en conformité avec la loi», note le ministère. Ainsi, une proposition d'un mode opératoire a été convenue, aux fins d'encadrer cette démarche de sauvegarde. Il s'agit de «proposer aux autorités judiciaires compétentes, dans le respect de la législation pertinente, lorsque la situation d'une entreprise ou d'un projet économique et industriel concerné par les présentes dispositions de la commande, la désignation d'un administrateur (indépendant et/ou séquestre), justifiant de qualités avérées, pour assurer la continuité de la gestion de la société, en concertation avec ses organes sociaux et/ou de management», selon la même source. L'administrateur indépendant désigné est chargé de

superviser les activités de l'entreprise, contrôler les flux financiers et les approvisionnements, est-il expliqué dans ce document relatif aux travaux du comité ad hoc placé sous l'égide du ministre des Finances, Mohamed Loukal. «De manière générale, l'administrateur indépendant veille à la préservation du patrimoine de l'entreprise et à la continuité de ses activités, dans le strict respect de la législation en vigueur», souligne le ministère. Concernant les entreprises n'ayant pas le statut de société commerciale (personne physique commerçante), l'administrateur séquestre administre l'entreprise, en sa qualité de seul signataire sur tous types de dépenses liées à l'activité. Il assure la gestion et le fonctionnement de l'entreprise sur l'ensemble des aspects notamment financier, patrimonial et juridique. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des mesures d'urgence prises par le gouvernement conformément aux lois et réglementations en vigueur pour sauvegarder toutes les entreprises nationales privées, objet de mesures conservatoires, dans le but de préserver les capacités



PH/D. R.

de production nationale ainsi que les postes d'emploi, explique la même source. Le mode opératoire proposé par le comité intersectoriel ad hoc vise, ainsi, à sauvegarder l'outil de production des entreprises concernées, ainsi que de leurs potentiels d'emploi, préserver les intérêts de l'Etat dans le cadre des marchés émergeant à la commande publique, conclus avec ces mêmes entreprises et à sécuriser le marché intérieur du

fait des part de marchés détenu par certaines d'entre elles. Il vise également à assurer la sécurité des prestations dans certains secteurs de services (transport universitaire et transport urbain), la conduite, dans les conditions adéquates, des projets industriels en phase de mise en force d'investissement, ainsi que le maintien de la cadence de production pour les sociétés en exploitation (secteur automobile, notamment). **M. B.**

26^e vendredi du Mouvement populaire

Les manifestants maintiennent la pression

Les Algériens ont manifesté hier à travers le pays pour le 26^e vendredi consécutif. Une nouvelle journée de mobilisation populaire et pacifique pour un changement politique dans le pays, toujours forte malgré la canicule et le départ en congé pour la majorité des fonctionnaires. Le peuple reste plus que jamais déterminé. Aucun retour en arrière n'est possible, affirment les contestataires. Sous un soleil de plomb et malgré la période des vacances, ils étaient très nombreux à investir les rues et à se sacrifier pour le hirak, en ce 26^e vendredi de marche pacifique. «Maranash habsine» (Nous ne nous arrêtons pas), scandaient hier les manifestants. Par cet énième vendredi de protestation, la détermination du peuple demeure intacte en dépit de la période des vacances et des grandes chaleurs. En effet,

comme chaque vendredi, les manifestants sont sortis dans la rue. Hier encore, des centaines de manifestants défilaient déjà à travers les rues d'Alger-Centre, malgré la chaleur caniculaire, ainsi qu'un dispositif sécuritaire important, déployé dès le matin, qui les empêchait d'emprunter la voie publique. Des dizaines de véhicules de police étaient stationnés sur les deux côtés des rues du centre de la capitale, notamment la Grande Poste et la place Audin, alors que le tunnel des Facultés était ouvert à la circulation jusqu'à la prière. A 11h30, les premiers manifestants ont entamé la marche depuis la rue Didouche Mourad. A 13h00, ils se sont rassemblés près de la Grande Poste, tandis que d'autres attendaient la fin de la prière du vendredi à la rue Didouche Mourad. Mais la foule impressionnante a commencé à

se former en début d'après-midi, après la prière de vendredi. «Nous continuerons à marcher chaque vendredi pour faire entendre notre voix et réclamer le changement dans le pays», dira un manifestant habitué aux marches et pour lequel celle du vendredi est sacrée. «J'ai manifesté depuis le début du hirak et je continuerai à le faire jusqu'à l'atteinte de nos objectifs», ajoutera-t-il. Les revendications des manifestants depuis le début du hirak le 22 février restent «le changement du système», «le départ des symboles du régime». Autrement dit, ils réclament que «le pouvoir revienne au peuple pour décider de sa destinée». Munis de pancartes sur lesquelles on pouvait lire : «Libérez les détenus d'opinion», «Non aux médias orientés» et «Justice indépendante», ils ont aussi crié haut et fort : «Pas de dialogue avec la

bande» et «Pas d'élections avec la bande». Outre les revendications habituelles pour le départ de tous les symboles de l'ancien régime, les manifestants ont scandé «la souveraineté au peuple» et «Algérie libre et démocratique». Dans l'après-midi, la marée humaine a défilé sans incident dans le centre d'Alger, au milieu d'un important déploiement policier. Les manifestants ont porté une immense banderole composée de 48 drapeaux représentant les 48 wilayas du pays, scandant «Les Algériens Khawa Khawa» (Les Algériens sont frères). Par ailleurs, des marches tout aussi imposantes et similaires que celle de la capitale ont eu lieu à l'intérieur du pays et lors desquelles les manifestants ont appelé au «changement du système» et revendiqué «la souveraineté au peuple».

Louiza Ait Ramdane

LA QUESTION DU JOUR

Cette question qui ne se pose plus

Suite de la page une

La thérapie lourde qui a été adoptée pour la juguler quand elle était à ses débuts est toujours à l'œuvre, du moins dans son aspect monétaire. Qui plus est, le recours à nouveau au financement non conventionnel qu'est l'assouplissement quantitatif est sérieusement envisagé par la Banque centrale européenne, alors même que son taux directeur est négatif, ainsi d'ailleurs que celui de la Banque du Japon. Pendant une décennie, la Fed, la banque centrale américaine, s'est refusée à baisser le sien, il est vrai déjà particulièrement faible, mais il lui a fallu s'y résoudre le mois dernier, tant l'horizon s'est assombri. Or tout porte à croire qu'elle sera obligée de le baisser une nouvelle fois dès le mois prochain. Si la récession est après cela admise par elle, ce ne sera pas la dernière fois. Elle sera sans doute contrainte alors de recourir à un nouvel épisode de politique monétaire non conventionnel. Et alors, d'une certaine façon, la boucle sera bouclée. Toute une décennie d'une thérapie d'exception se sera traduite par un retour à la situation de crise profonde qui prévalait en 2007/2008. Si ni la politique monétaire conventionnelle, ni la non conventionnelle, ni les deux à la fois, n'ont permis de surmonter la crise, que reste-t-il donc à faire pour y parvenir ? La guerre commerciale ? Le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'a pas rendu l'économie américaine plus forte qu'elle ne l'était au bout d'une année de son déclenchement à l'initiative de l'administration Trump. Le président américain a dû dernièrement reporter à plus tard l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs à l'encontre de produits chinois, pour ne pas avoir à pénaliser leurs acheteurs américains. C'est, de son propre aveu, son cadeau de Noël à une partie de ses électeurs. Les tarifs en question auraient enchéri pour eux ces produits, ce qui peut-être les aurait mécontentés. Pour la première fois, Trump a semblé craindre que la guerre commerciale ne se retourne contre lui. **M. H.**

Education

La rentrée scolaire aura lieu aux dates fixées

Le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belabed, a affirmé, avant-hier à Ain Defla, que la prochaine rentrée scolaire aura lieu aux dates fixées et qu'«il n'y a aucune raison pour la reporter», appelant tous les partenaires sociaux à participer à la réussite de ce rendez-vous. «La prochaine rentrée scolaire aura lieu aux dates fixées, à savoir le 4 septembre pour les élèves, le 18 août pour l'administration centrale, le 25 août pour les administrations locales et le 1er septembre pour les enseignants», a déclaré le ministre qui inaugurerait de nouvelles structures éducatives à Ain Defla. «Il n'y a aucune raison pour reporter la prochaine

rentrée scolaire», a souligné le ministre, appelant les partenaires sociaux à «contribuer à la réussite de ce rendez-vous». Dans ce cadre, il a affirmé que «les portes du ministère demeurent ouvertes à tous les partenaires sociaux pour écouter leurs préoccupations».

Accord pour la prise en charge des diplômés des Ecoles normales supérieures

Par ailleurs, s'exprimant lors d'une conférence de presse animée à l'issue de sa visite à Ain Defla, le ministre a indiqué que «le gouvernement a donné son

accord pour la prise en charge des diplômés des ENS en leur donnant la priorité dans le recrutement dans le secteur», soulignant que «ces derniers sont prioritaires pour accéder au poste d'enseignant, tous cycles confondus, au vu de leur spécialité et en vertu de la convention signée par les ministères de l'Education et de l'Enseignement supérieur». Le ministre a fait savoir, à cette occasion, que les résultats du concours de recrutement externe du personnel de l'administration seront connus «ce jeudi soir» (avant-hier). Par ailleurs, il a précisé que le dossier de la réforme du baccalauréat «est encore en cours d'étude», ajoutant, à ce propos, que

«plusieurs mesures seront dévoilées ultérieurement». Il a relevé que ses services «ont entamé une réflexion sur les modalités d'introduire l'enseignement de l'anglais dès le cycle primaire». Affirmant que les manuels scolaires, tous cycles confondus, sont disponibles au niveau de l'ensemble des établissements de l'éducation, il a rassuré que la prochaine rentrée scolaire se déroulera dans «la sérénité», en témoignent, a-t-il dit, «les indicateurs positifs qui nous sont parvenus et la bonne préparation au niveau de toutes les wilayas du pays en prévision de ce rendez-vous».

Rafik H.

Réunion du Conseil du gouvernement

Bedoui insiste sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement

■ Le gouvernement a tenu mercredi dernier une réunion présidée par Noureddine Bedoui, Premier ministre, au cours de laquelle il a examiné l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire de l'année 2017, des projets de décrets exécutifs relatifs aux secteurs des Energies renouvelables et de l'Habitat et présenté deux exposés concernant l'amélioration du cadre de vie du citoyen et le marché de gré à gré simple, a indiqué un communiqué du Premier ministre.

Par Walid B.

Durant la réunion, le ministre des Finances a présenté, dans son exposé, les résultats financiers de l'année 2017 ainsi que le cadre économique global à travers lequel a été élaborée et mise en œuvre cette loi de finances. Il a ainsi souligné que ce texte, qui intervient en application de la Constitution, s'inscrit dans le cadre de la concrétisation du principe de transparence et du renforcement du contrôle du pouvoir législatif sur l'action du gouvernement. Selon lui, l'année 2017 a enregistré une baisse du niveau des ressources financières de l'Etat, en raison de la forte baisse des produits énergétiques au niveau mondial. Le prix moyen du baril du brut algérien a atteint 53,93 USD/baril. Il ressort de ce projet de loi que le montant global des recettes réalisées s'élève à 6 072 milliards de DA, dont 3 945 milliards de DA de fiscalité pétrolière. Quant aux dépenses du budget général de l'Etat, elles s'élèvent à 6 767 milliards de DA pour le fonctionnement (66,46%) et 2 270 milliards de DA pour l'équipement (33,54%).

Des mesures d'urgence pour lever le niveau de recouvrement des recettes publiques

A cet effet, Bedoui a mis l'accent sur l'impératif d'améliorer ce mécanisme de contrôle pour aboutir à une cadence permettant de présenter la loi de règlement budgétaire au moins une année après la fin de l'exercice (N-1), au lieu de deux années adoptées actuellement (N-2), mettant en avant la nécessité de

rationaliser et de maîtriser les dépenses de fonctionnement, outre la généralisation du numérique et des technologies de pointe au niveau de toutes les administrations et des services publics, à même de moderniser la gestion financière publique et améliorer les mécanismes de recouvrement de tous les droits de l'Etat. A ce propos, il a ordonné l'adoption d'une nouvelle approche qui prend en compte la situation difficile de la finance publique, notamment avec le gel du financement non conventionnel lors de la présentation de la mouture du projet de loi de finances 2020, particulièrement en termes de rationalisation des dépenses de fonctionnement à travers la collecte de toutes les recettes publiques de façon systématique en prenant en compte tous les aspects de la gestion de tous les secteurs. Il a ordonné également la mise en place d'une équipe de travail pour proposer les mesures d'urgence afin de lever le niveau de recouvrement des recettes publiques de l'Etat à l'instar de la fiscalité ordinaire et des recettes des biens publics, en attendant la concrétisation du projet de modernisation de l'administration fiscale et des biens de l'Etat.

Vers la création d'une conservation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

En outre, il a examiné le projet de décret exécutif portant institution d'une conservation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, son organisation et son fonctionnement. Dans son intervention, le Premier ministre a souligné que l'objectif attendu de la création de la



conservation est le développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans notre pays en tant qu'alternative stratégique pour la sécurité énergétique et un moteur pour la croissance économique ainsi qu'un choix permanent pour préserver l'environnement et faire face aux changements climatiques en adéquation avec les engagements internationaux de notre pays en matière de préservation de l'environnement. Pour ce faire, il a ordonné d'enrichir ce texte à travers l'ouverture à tous les intervenants dans ce domaine autres que les administrations officielles et l'élargissement de la consultation à leur profit en tant que force de proposition réelle, à leur tête les acteurs de la société civile, les experts dans le domaine des énergies renouvelables et les représentants des entreprises économiques nationales, tout en les associant ultérieurement dans les dispositifs de la conservation en la dotant d'un conseil consultatif où toutes les propositions seront élaborées

par eux. Dans ce contexte, Bedoui a instruit les membres du gouvernement de ne pas procéder à la dissolution des entreprises activant dans le domaine des énergies renouvelables et existant lors de la création d'une conservation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, appelant à les préserver et les soutenir. Il a également donné des instructions pour la mise en place des mécanismes de suivi de l'application des programmes nationaux des énergies renouvelables au niveau de chaque secteur. Il a indiqué la nécessité d'utiliser les énergies renouvelables de manière exclusive en faveur de toutes les nouvelles structures éducatives et de formation ainsi que les universités à réaliser à l'avenir au niveau des wilayas du Sud. Ces instructions interviennent en vue d'accorder un intérêt aux ressources humaines formées dans le domaine des énergies renouvelables, notamment les diplômés universitaires et des instituts, en leur accordant l'op-

portunité d'appliquer leurs connaissances sur le terrain à travers leur accompagnement pour la réalisation des projets d'investissement lucratifs dans ce domaine.

Par ailleurs, le gouvernement a examiné le projet de décret exécutif relatif au niveau des aides financières directes accordées par l'Etat aux bénéficiaires des lotissements sociaux réalisés au niveau des Hauts-Plateaux et au Sud dans le cadre de la formule de l'habitat rural groupé. Ce projet de loi, présenté par le ministre de l'Habitat, porte sur l'approbation de l'aide financière directe pour la construction d'un logement individuel dans le cadre du programme de réalisation de 362 000 lotissements sociaux, approuvé par le gouvernement avec un montant de 700 000 DA aux bénéficiaires des wilayas des Hauts-Plateaux et de 1 000 000 DA aux bénéficiaires des wilayas du Sud.

W. B.

Tourisme

Renforcement du parc hôtelier national de 12 000 nouveaux lits en 2019

Le parc hôtelier a été renforcé au niveau national de «12 000 nouveaux lits» au cours de l'année 2019, a affirmé, avant-hier à Annaba, le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Abdelkader Benmessaoud. Dans une déclaration à la presse, en marge de l'inauguration d'un Spa dans un hôtel privé, le ministre a relevé que le nombre «important» de nouveaux lits a été concrétisé à la faveur de la réalisation de 96 nouveaux établissements hôteliers dans plusieurs wilayas du pays, ajoutant que ces nouvelles structures sont bien réparties sur le territoire national, notamment dans les wilayas d'Alger et

d'Oran. Le ministre a également précisé que 120 lits ont été réceptionnés dans la wilaya d'Adrar, laquelle constituera «une destination touristique, culturelle, religieuse et saharienne», alors que la wilaya d'Annaba en compte 1 000. Ajoutant, par ailleurs, que ces nouveaux établissements hôteliers ont permis de créer de la concurrence en matière de services fournis et par rapport aux prix, il soulignera qu'une vaste opération d'inspection d'hôtels a été menée par son département ces derniers jours, afin de vérifier le respect des engagements pris en matière de réduction de prix et d'amé-

lioration des services. Dans ce contexte, il a fait savoir que des réductions variant entre 20% et 50% ont été appliquées pour encourager le tourisme intérieur en vue de trouver une solution à la problématique des tarifs, soulevé à chaque fois. Après avoir assisté à la présentation du Spa d'un hôtel privé, situé au centre-ville d'Annaba, Benmessaoud a souligné la nécessité de recourir à une main-d'œuvre formée dans les centres de formation professionnelle du secteur du tourisme et de l'hôtellerie ou de l'Ecole nationale supérieure du tourisme et des Instituts relevant du ministère du Tourisme. Il a

également affirmé que des pôles d'excellence ont été créés en coordination avec le ministère de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage au niveau de 15 centres de formation et trois autres relevant du ministère du Tourisme et de l'Artisanat ainsi que l'Ecole nationale supérieure du tourisme. Outre l'inspection du projet de réhabilitation et de modernisation de l'hôtel «Seybouse», Benmessaoud a procédé à la pose de la première pierre de deux projets d'hôtels 4 étoiles dans le cadre de l'investissement privé et inauguré deux hôtels dans le centre-ville d'Annaba. Suite à quoi, il a

donné le coup d'envoi d'un tour de cyclisme dans la commune de Seraidi, avec la participation des membres de l'association «Vélo vert», avant d'inspecter le projet de construction d'un hôtel dans cette même commune. A noter que le parc hôtelier de la wilaya d'Annaba compte actuellement 49 établissements d'une capacité totale de 5 200 lits, qui devrait être renforcé dans les deux prochaines années par la réception de 6 800 lits supplémentaires, pour atteindre, fin 2021, un total de 12 000 lits, selon les informations fournies par les responsables locaux du secteur du tourisme. **Dalia D.**

Pétrole

Nouvelle baisse de la production en juillet

■ La production de pétrole des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) a de nouveau baissé en juillet, en raison notamment d'un net ralentissement en Arabie saoudite, a indiqué l'Organisation dans son rapport mensuel publié hier.

Par Salem K./APS

Ryad a ainsi vu sa production reculer de 134 000 barils par jour (b/j) entre juillet et juin, pour s'établir à 9,698 millions b/j. Parmi les autres membres de l'Opep, la production a poursuivi son érosion en Iran (-47 000 b/j), touché par le rétablissement de lourdes sanctions économiques depuis le retrait des Etats-Unis de l'accord international sur le nucléaire iranien. Elle a en revanche progressé en Irak (+32 000 b/j) et en Algérie (+22 000 b/j). Au total, la production d'or noir de l'Opep a baissé de 246 000 b/j en un mois pour s'établir à 29,609 millions b/j. Les 24 pays de l'Opep et leurs 10 alliés du groupe dit Opep+, dont la Russie, sont engagés depuis 2016 dans une limitation volontaire de leur production afin de soutenir les cours, dans un contexte de ralentissement de la croissance économique mondiale. Réunis à Vienne début juillet, ils ont reconduit pour neuf mois leur accord visant à réduire leur offre cumulée de 1,2 million de barils par jour (mbj) par rapport à octobre 2018. Dans son rapport vendredi, l'Opep a par ailleurs légèrement revu à la baisse l'estimation de la crois-



Ph/D. R.

sance de la demande mondiale en 2019, tout en maintenant sa projection inchangée pour 2020. Etant donné «le ralentissement

de la croissance économique, les tensions commerciales persistantes et le ralentissement de la croissance de la demande de

pétrole, il est critique de suivre attentivement l'équilibre entre l'offre et la demande et d'aider à la stabilité du marché durant ces

prochains mois», résume le cartel dans le rapport.

S. K./APS

Changes

Le dollar se renforce face à l'euro avec la persistance des tensions commerciales

Le dollar se renforçait face à l'euro jeudi, les craintes pour la santé de l'économie mondiale incitant les investisseurs à se réfugier dans le billet vert. Vers 19h00 GMT, l'euro perdait 0,31% face au billet vert, à 1,1104 dollar. La monnaie unique poursuivait sur sa tendance de la veille face à la devise américaine, l'ensemble des marchés actions ayant dévié après des signes précurseurs de récession. «Quand le rendement (des obligations américaines) à dix ans est tombé sous celui à deux ans hier, les marchés ont commencé à paniquer», a expliqué Hussein

Sayed, analyste chez FXTM, pour qui «le compte à rebours de la récession vient de commencer». L'inversion de la courbe des taux, même si elle n'a été que temporaire, est particulièrement redoutée des marchés financiers car elle est généralement un signe avancé d'une crise économique. La dernière fois que le taux d'intérêt sur les bons du Trésor américains à dix ans est passé sous celui des bons à deux ans, c'était en 2007. «Les investisseurs ont continué aujourd'hui à manifester leur aversion pour le risque. Quand il y a un vent de panique, ils se

réfugient vers des valeurs sûres, dont le dollar fait partie», a souligné Greg Anderson, responsable de la stratégie du marché des changes chez BMO. L'euro a également perdu du terrain face au dollar après la publication, jeudi, d'une interview d'un responsable de la Banque centrale européenne dans le «Wall Street Journal». «Il est important que nous élaborions un ensemble de mesures importantes et percutantes pour septembre, à l'occasion de la prochaine réunion de l'institution», a déclaré Olli Rehn, gouverneur de la banque de Finlande. Selon lui, il est égale-

ment préférable de «dépasser» les attentes du marché que d'être «en dessous». Fin juillet, la BCE avait ouvert la voie à une série de remèdes anti-crise, allant d'une ou plusieurs baisses de ses taux à une possible reprise de ses rachats de dette, en brossant un sombre tableau des perspectives économiques en zone euro. Un assouplissement monétaire dans le but de stimuler l'activité économique a également pour conséquence de rendre la devise moins rémunératrice, et donc moins attractive pour les cambistes.

Mahi O.

Chine

La banque centrale chinoise continue d'injecter de la liquidité sur le marché

La Banque populaire de Chine (BPC), banque centrale du pays, a continué hier à injecter de l'argent dans le système financier via des opérations de prise en pension. La BPC a ainsi mené 80 milliards de yuans (11,38 milliards de dollars) de prises en pension à sept jours, un processus d'injection de

liquidités par lequel la banque centrale achète des titres auprès de banques commerciales par le biais d'un appel d'offres en s'engageant à les leur revendre à une date ultérieure. Le taux d'intérêt de ces opérations est resté à 2,55%, a déclaré la BPC dans un communiqué. Cette mesure vise à contrebalancer l'impact

de la période fiscale pic et à maintenir le niveau de liquidités sur le marché, selon le communiqué. Aucune prise en pension n'est arrivée à échéance vendredi. La Chine s'est engagée à maintenir une politique monétaire prudente «ni trop stricte ni trop souple» et à procéder à des ajustements anticycliques en

temps opportun et de manière modérée. La banque centrale a déclaré dans son rapport de politique monétaire du deuxième trimestre que le pays n'adopterait pas de politiques de relance inondant le marché avec des liquidités.

A. Y.

Cacao

Perspectives optimistes de la récolte 2019-2020 au Ghana et en Côte d'Ivoire

Les perspectives de récolte de cacao en 2019-2020 s'annoncent positives au Ghana et en Côte d'Ivoire grâce aux conditions météorologiques favorables, selon des médias locaux du pays. D'une manière globale, la même source a fait savoir que les pluies abondantes, enregistrées ces dernières semaines, ont permis de soutenir le développement des cacaoyers dans les deux pays. «Les plantations sont en bon état et il y a beaucoup de cabosses sur les

arbres», se félicite Moussa Tiendré, un exploitant ivoirien de la ville de Grabo, située dans l'ouest du pays. «Il y a eu une bonne combinaison de pluies et d'ensoleillement le mois dernier. La récolte est bonne et nous sommes optimistes par rapport à la nouvelle saison, en dépit des vastes étendues de terres affectées par le Swollen shoot. Nous sommes confiants que la saison prochaine serait plus fructueuse», a estimé pour sa part Alex Addae, un exploitant ghanéen de

Yakasi, bordant la frontière sud-ouest avec la Côte d'Ivoire. S'agissant des perspectives de production, la Côte d'Ivoire devrait se diriger vers une récolte de 2 millions de tonnes contre 2,3 millions de tonnes prévues pour la campagne 2018-2019. Du côté du Ghana, les autorités tablent sur 950 000 tonnes de cacao en 2019-2020. A noter que les deux pays envisagent de revaloriser le prix minimum garanti aux planteurs durant la prochaine saison cacaoyère.

R. E.

Norvège L'excédent commercial divisé par quatre en juillet

POUR le second mois consécutif, l'excédent commercial de la Norvège a été divisé par quatre sur un an en juillet, plombé par une baisse des exportations d'hydrocarbures, selon des chiffres officiels publiés jeudi. L'excédent ressort à 6,5 milliards de couronnes (651 millions d'euros), un recul de 75,9% par rapport à juillet 2018, a indiqué l'institut norvégien de statistique SSB dans un communiqué. Plus gros producteur d'hydrocarbures d'Europe de l'Ouest, le pays scandinave a vu ses exportations chuter de 19,1%. Les ventes de pétrole et de gaz naturel ont diminué respectivement de 21,8% et 54,2%, lestées par une baisse des volumes et des prix. Les importations ont au même moment augmenté de 8,7%. Sur les sept premiers mois de 2019, l'excédent commercial s'est contracté de 33% par rapport à la même période de l'an dernier, à 102,8 milliards de couronnes. Hors hydrocarbures et transport maritime, la balance commerciale accuse un déficit de 22,9 milliards de couronnes sur le mois et de 160 milliards depuis le début de l'année.

Agences

Tébessa

Réception prévue de plusieurs établissements scolaires

■ Le secteur de l'Education dans la wilaya de Tébessa sera renforcé, au titre de la prochaine rentrée scolaire 2019-2020, par la réception et la mise en service de plusieurs établissements scolaires dans les trois cycles d'enseignement, a indiqué, jeudi, le directeur des équipements publics, Badreddine Khairi.

Par Nassima A.

Le responsable a déclaré que six nouveaux groupes scolaires, répartis sur les communes de Morsot, Bir El-Ater, Chréa, Mazraa et Tébessa, seront mis en service en septembre prochain, tandis que deux autres à Bédjen et El-Ogla seront réceptionnés «au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2019-2020». En outre, huit salles de classe seront réceptionnées dans le cycle moyen dans les communes de Tébessa, El-Aouinet, El-Kouif et Bekkaria, dans le but d'alléger la surcharge enregistrée dans les classes, a ajouté M. Khairi, soulignant également qu'une cantine scolaire d'une capacité de 200 repas sera opérationnelle à Bir El Ater. De plus, une salle de sport sera réceptionnée à Ouenza et une demi-pension dans la commune d'El-Mridj, lors de la prochaine rentrée scolaire, a-t-il fait savoir, ainsi qu'un lycée d'une capacité de 1 000 places et de 300 repas au niveau du nouveau pôle urbain «Douken» à Tébessa attendu «avant la fin de l'année 2019». Le directeur des équipe-



PH. > D. R.

ments publics a révélé que la wilaya de Tébessa a mobilisé des enveloppes financières «importantes» pour réaliser plusieurs opérations de réhabilitation des établissements scolaires répartis sur les 28 communes dans les trois cycles d'enseignement, à savoir 83 écoles primaires, 27 collèges d'enseignement moyen (CEM) et 12 lycées.

Aussi, le secteur de l'Education dans la wilaya de Tébessa a bénéficié d'une enveloppe financière de l'ordre de 123 millions DA du Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales pour la réalisation de 6 nouveaux groupes scolaires dans les communes de Ouanza, El-Aouinet, Ain Zarga, Oum Ali et Bir El-Ater, ainsi que 36 millions

DA pour le chauffage central au niveau de 15 écoles primaires. Le responsable a indiqué que pas moins de 662 millions DA ont été alloués pour le même fonds pour la réhabilitation de 137 écoles primaires concernant la rénovation des sanitaires et la reprise de l'étanchéité.

N. A./APS

Souk Ahras

Placement de 1 651 demandeurs d'emploi durant le premier semestre

Au total, 1 651 demandeurs d'emploi ont été placés durant le premier semestre de l'année 2019 dans la wilaya de Souk Ahras, dans le cadre des contrats de travail classique, a indiqué jeudi le directeur local de l'Agence nationale de l'emploi (Anem), Abderrezak Mazouz. Le même responsable a précisé que le secteur des services a bénéficié de 545 placements au cours de cette période, suivi du secteur des bâtiments et travaux publics avec 444 postes, de l'agriculture avec 332 placements et 330 autres dans le secteur de l'Industrie. Il a également ajouté que l'Anem de Souk Ahras a enregistré 2 066

offres d'emploi durant la même période, réparties sur le secteur des services avec 696 offres, le bâtiment et travaux publics avec 584 offres d'emploi, l'agriculture avec 404 offres et l'industrie avec 382 offres. S'agissant des demandes d'emploi enregistrées par cette agence jusqu'au 30 juin, le même responsable a fait savoir que 17 292 demandeurs d'emploi y sont inscrits, dont 11 976 nouveaux demandeurs, 4 255 demandeurs ayant déjà travaillé et 1 061 demandeurs employés actuellement. M. Mazouz a révélé, par ailleurs, que 7 559 demandeurs d'emploi enregistrés sont inscrits au niveau de l'agence de Souk

Ahras, 3 014 demandeurs à l'agence de M'daourouch, 2 465 à Sédrata, 2 184 à Taoura, 1 086 à Oum El Adhaim et 984 à Mechroha. «Ces résultats ont été obtenus à la faveur des visites intensives sur le terrain, effectuées aux entreprises économiques publiques et privées dans le but de rechercher les offres d'emploi en plus du suivi des placements en fonction des offres d'emploi», a indiqué le même responsable. Aussi, les ateliers organisés par les agences locales de l'emploi pour accompagner les demandeurs, en particulier les universitaires et les diplômés des centres de formation profession-

nelle pour leur apprendre à trouver du travail et à mener des entretiens, ont contribué à l'énorme quantité d'offres et de placements, a-t-il assuré. En outre, l'Agence nationale du soutien à l'emploi des jeunes a organisé divers programmes d'emploi et ateliers, à même d'inculquer l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes désirant créer des micro-entreprises répondant aux besoins de la wilaya, notamment dans les secteurs vitaux tels que l'agriculture, le tourisme et l'industrie manufacturière, en vue de créer des emplois et réduire le taux de chômage au niveau local.

Samy Y.

Batna

200 millions de DA pour le renouvellement et l'extension du réseau AEP de 5 communes

Un montant de 200 millions de dinars a été alloué pour le renouvellement et l'extension du réseau de distribution d'eau potable au niveau de cinq communes de la wilaya de Batna, a annoncé, jeudi, le ministre des Ressources en eau, Ali Hamam. Au cours d'une conférence de presse, organisée au siège de la wilaya de Batna dans le cadre d'une visite de travail et d'inspection, le ministre a affirmé que cette opération, financée par le Fonds national de l'eau (FNE), est destinée au renouvellement et à l'extension du réseau d'eau potable des communes de

Qued El Ma, Djezar, Timgad, Theniet El Khorchef et Taxlent. Auparavant, le ministre des Ressources en eau avait procédé à l'inauguration du projet de renforcement de l'alimentation en eau potable des communes de Chemora et Ain Yagout, à partir du barrage de Koudiet Lemdouar et ce, en présence du secrétaire général de la wilaya et des autorités civiles et militaires de la commune d'Ain Yagout. Sur place, le ministre a affirmé que ce projet, dont le coût de réalisation a dépassé 700 millions de dinars, intervient suite à l'extension de la station de traitement

des eaux du barrage de Koudiet Lemdouar en vue de porter sa capacité à 200 000 m³ par jour. Selon les explications fournies au ministre, le volume de production d'eau potable dans la wilaya de Batna est de l'ordre de 215 000 m³ par jour, dont 83% sont destinés à alimenter quotidiennement la population de la wilaya. S'agissant de la commune de N'gaous, le ministre a fait savoir que des études seront lancées «prochainement» afin d'améliorer la qualité de l'eau potable au niveau de cette localité.

A. O.

Khenchela

Réalisation au premier semestre de plus de 38 km d'électrification agricole

DES OPÉRATIONS d'électrification agricole, totalisant un réseau de plus de 38 km, ont été réalisées au cours du premier semestre de l'année en cours dans la wilaya de Khenchela, a-t-on appris auprès de la Concession locale de distribution de l'électricité et du gaz. La réalisation de ce réseau de 38 km ainsi que la mise en place de 18 transformateurs d'électricité ont permis de doter de cette énergie 74 puits implantés sur différents périmètres agricoles à travers les communes de la wilaya, a indiqué le chargé de communication de la Concession-Khenchela, Mohamed-Tahar Boukhil. Il a également ajouté que l'opération d'électrification d'une dizaine de périmètres agricoles situés dans la localité sud de la wilaya a été réalisée de concert avec les agriculteurs et la Direction des services agricoles (DSA), précisant que les efforts se déploient pour faire de la région sud de Khenchela «un pôle agricole par excellence».

Il a encore souligné que de grands investissements lancés par la société Cosider et l'Entreprise régionale du génie rural (ERGR) dans le domaine agricole sont en cours de concrétisation dans cette région. Quatre communes ont bénéficié des opérations d'électrification agricole, à savoir Babar, Chechar, Tamza et Ouled Rechache, a encore ajouté le même responsable, précisant que les périmètres agricoles des autres communes de la wilaya seront raccordés à ce réseau d'énergie au cours du deuxième semestre de l'année en cours, conformément au programme élaboré. La Concession locale de distribution de l'électricité et du gaz, en coordination avec les services de la wilaya, a établi l'étude d'un projet de réalisation de plus de 100 km d'électrification rurale, a révélé le même responsable, notant que cette opération, financée par la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, permettra aux agriculteurs de chaque commune de Khenchela de bénéficier de 5 km d'électricité agricole. Les agriculteurs bénéficiaires de l'électrification au cours du premier semestre de l'année en cours activent dans la pomiculture, la céréaliculture, l'aliment du bétail et diverses autres cultures, notamment sous serres, a-t-on signalé de même source.

R. R.

Position américaine sur le conflit sahraoui

Le Maroc tente d'induire en erreur l'opinion publique

■ Le ministère sahraoui de l'Information a dénoncé la tentative du Royaume marocain d'induire en erreur l'opinion publique sur la position des Etats-Unis quant à la question sahraouie, à travers des articles de presse rémunérés visant la désinformation et la falsification de faits.

Par Sara B.

S'exprimant dans un communiqué, le ministère sahraoui a réagi à l'information diffusée la veille par l'agence de presse marocaine MAP, reprenant un article publié par «Wall Street Journal», selon lequel «les Etats-Unis auraient clairement indiqué que Washington ne soutiendrait pas un plan qui conduirait à une nouvelle nation africaine». Relevant que le Maroc avait déjà tenté d'induire en erreur l'opinion publique sur la position des Etats-Unis sur le Sahara occidental, en propageant de fausses informations, le communiqué du ministère sahraoui, cité par l'agence SPS, a indiqué que «la publication d'articles de presse rémunérés ne changera pas le fait que le Royaume marocain n'est qu'une puissance occupante des territoires de la République sahraouie». A cet effet, le département sahraoui de l'Information a précisé que l'article du journaliste américain, Dion Nissenbaum, a été publié sur les pages du «Wall Street Journal», après une visite organisée à son intention par la Direction générale des études et de la documentation marocaine (DGED), sous la couverture du ministère des Affaires étrangères marocain. Ainsi, le ministère sahraoui a ajouté qu'il ne s'agissait en fait que d'une lecture «déformée et erronée» présentant des conclusions énoncées par le ministre des Affaires étrangères marocain, M. Bourita, comme si elle était la position officielle américaine. «En ce qui concerne la déclaration selon laquelle les Etats-Unis soutiennent le Maroc dans son opposition à un Etat indépendant au Sahara occidental, nous soulignons que le journaliste Dion Nissenbaum s'est



exclusivement fondé dans la rédaction de son texte sur sa conversation tenue avec le ministre des Affaires étrangères marocain. Il a clairement indiqué que sa source était exclusivement composée de diplomates marocains et occidentaux et qu'il n'a jamais cité cette prétendue position officielle américaine sur le Sahara occidental», a clarifié, en outre, le communiqué. Tout en rappelant que depuis trois décennies, le Maroc avait été contraint de s'asseoir aux côtés de la République sahraouie dans les enceintes continentales et internationales pour négocier sur la résolution du conflit, le département sahraoui a fait observer que cette réalité ne peut pas être

réduite et ignorée en utilisant un article de journal ou autre publication. «La République sahraouie représente la volonté d'un peuple attaché à son droit et à sa souveraineté, quels que soient les sacrifices qu'il doit en consentir», a mentionné encore la même source, dénonçant des manœuvres de la puissance occupante d'acheter des lobbys dans le monde, «mais en vain». Dans ce contexte, le ministère sahraoui a rappelé que la communauté internationale ne reconnaît pas et ne peut reconnaître la souveraineté du Royaume du Maroc sur le Sahara occidental. «L'adoption de la politique de déformation des faits et d'achat de personnes, ainsi que de la

publication d'études et d'articles rémunérés, ne changera pas le fait que le Royaume du Maroc demeure une puissance occupante et que sa nature est présente dans certaines parties du monde. L'occupation illégale des territoires de la République sahraouie est condamnée à disparaître tôt ou tard», a souligné encore le communiqué.

Manifestation devant l'ambassade à Pretoria pour exiger la décolonisation

Le Syndicat national sud-africain de l'Education, de la Santé et des Secteurs connexes (Nehawu) a organisé une mani-

festation devant le siège de l'ambassade marocaine à Pretoria pour exiger la décolonisation du Sahara occidental et l'expulsion du régime marocain de l'Union africaine. Des membres du syndicat se sont rassemblés vêtus de leurs T-shirts syndicaux, scandant des slogans contre la colonisation marocaine du Sahara occidental et arborant des pancartes portant plusieurs slogans, a indiqué l'agence SPS. Les manifestants ont brandi, lors de leur rassemblement, des slogans tels que «Retirez le Maroc de l'Union africaine», «En avant avec l'indépendance du Sahara occidental», «Boycott du commerce avec le Maroc», ainsi que la libération des prisonniers politiques sahraouis détenus dans les geôles marocaines. La manifestation s'inscrit dans le cadre du programme de solidarité adopté par le syndicat, dans le cadre d'une campagne internationale de défense du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Les manifestants du puissant syndicat ont exprimé à l'occasion leur opposition au pillage systématique des ressources naturelles sahraouies par les pays européens, appelant le Maroc à mettre fin à son occupation illégale du Sahara occidental. Le syndicat a également réitéré sa condamnation des violations et des atteintes persistantes des droits de l'Homme perpétrées par le Maroc dans les territoires sahraouis occupés, dont celles commises récemment par les forces de sécurité marocaines contre les Sahraouis qui fêtaient pacifiquement la victoire de l'équipe nationale algérienne de football à la Coupe d'Afrique des Nations le 19 juillet dernier.

S. B./APS

Libye

Un mort dans des tirs sur l'aéroport de Mitiga, vols suspendus

Une personne a été tuée dans la nuit de mercredi à jeudi dans des tirs visant l'aéroport de Mitiga, le seul fonctionnel de la capitale libyenne, selon le Gouvernement d'union nationale (GNA) qui en a imputé la responsabilité aux troupes du général à la retraite Khalifa Haftar. Les vols au départ et à l'arrivée de cet aéroport contrôlé par le GNA, reconnu par l'ONU, ont été suspendus, comme la semaine dernière à la suite d'une attaque similaire. «L'aéroport de Mitiga a été la cible de roquettes de type Grad, tard dans la nuit, lancées par les milices de Haftar depuis leurs positions au sud de Tripoli», a

affirmé Moustafa al-Mejji, GNA, cité par l'AFP. Ces tirs porte-parole des forces du

Tunisie

Annulation de la grève générale des médecins et des pharmaciens

LA GRÈVE générale décidée par le Syndicat des médecins, pharmaciens et médecins dentistes, relevant de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), a été annulée après un accord conclu entre le syndicat et le ministère de la Santé, annonce jeudi le chargé de communication au sein du ministère, Chokri Nafti. Nafti a précisé, dans une déclaration à la TAP, qu'un accord a été conclu entre les deux parties lors de la réunion organisée jeudi matin au siège de la présidence du gouvernement, portant sur différents points. Ainsi, la grève est annulée et le travail sera repris dans les différents établissements publics de la santé, a rassuré la même source. Le Syndicat général des médecins, pharmaciens et médecins dentistes avait appelé, dans un communiqué, à observer une grève générale le 15 août 2019 sur l'ensemble du territoire tunisien.

R. M.

dien et blessé plusieurs agents de sécurité chargés de la protection de l'aéroport», a-t-il ajouté. Il a précisé que les vols avaient été suspendus, ceux devant atterrir à Mitiga ayant été déroutés vers Misrata, à 200 km à l'est de Tripoli. Situé à quelques kilomètres à l'est de Tripoli, siège du GNA, Mitiga est le seul aéroport fonctionnel de la capitale libyenne depuis la fermeture en 2014 de l'aéroport international de Tripoli, gravement endommagé par des combats. Khalifa Haftar a lancé le 4 avril une offensive pour conquérir Tripoli. Après plus de quatre mois d'affrontements meurtriers, ses forces,

freinées par celles qui sont loyales au GNA, n'ont guère avancé, restant aux abords de la capitale. M. Mejjii a fait état, par ailleurs, de tirs de roquettes sur un hôpital de campagne sous le contrôle du GNA à Aziziya, à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de Tripoli. Selon lui, le bâtiment a été «endommagé» mais il n'y a pas eu de victimes. Selon le dernier bilan de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les combats aux abords de Tripoli ont fait 1 093 morts et 5 752 blessés depuis le 4 avril ainsi que plus de 120 000 déplacés.

Farid M.



Corée du Nord

Nouveaux tirs de Pyongyang qui rejette l'appel «insensé» au dialogue de Séoul

■ La Corée du Nord a tiré hier deux «projectiles non identifiés» qui se sont abîmés en mer et rejeté l'appel «insensé» au dialogue du président sud-coréen, refusant toute discussion de paix avec Séoul.

Par Rosa C.

Ce lancement, le sixième du genre en trois semaines, est une façon de protester contre les exercices militaires conjoints entre la Corée du Sud et les Etats-Unis. Le dirigeant nord-coréen Kim Jong Un avait présenté début août ces tirs comme «un avertissement solennel» au Sud. Pyongyang proteste toujours contre ce genre de manœuvres au Sud, qu'il voit comme la répétition générale d'une invasion de son territoire. Mais le Nord se garde généralement d'effectuer des essais d'armes pendant ces exercices militaires. L'état-major sud-coréen a indiqué que ces projectiles avaient été tirés depuis les environs de Tongchon, dans la province de Kangwon (sud-est), et avaient volé 230 km pour se perdre en mer du Japon, connue en Corée sous le nom de mer de l'Est. Un responsable de l'état-major a dit à l'AFP qu'il présumait qu'il s'agissait de «missiles balistiques de courte portée» mais que davantage d'analyses étaient nécessaires pour confirmer cela. Parallèlement, la Commission pour la réunification nord-

coréenne, a annoncé hier dans un communiqué que Pyongyang rejetait les propos tenus jeudi par le président sud-coréen Moon Jae-in sur son désir d'unification, en affirmant que le Nord n'avait plus rien à discuter avec le Sud. La Commission s'est fendue de critiques cinglantes envers M. Moon, qui a joué un rôle clé dans la détente apparue en 2018 sur la péninsule, en le qualifiant de personnage «impudent comme on en trouve peu» en raison, dans le contexte des manœuvres, de ses espoirs de négociations intercoréennes. Jeudi, à l'occasion de l'anniversaire de la fin de la colonisation japonaise de la péninsule (1910-1945), M. Moon a affirmé que l'objectif était de «réaliser la paix et l'unification d'ici à 2045». Son mandat unique se termine en 2022. «Son discours devrait s'appeler "Discours commémoratif insensé"», a estimé dans son communiqué la Corée du Nord. «Nous n'avons plus rien à discuter avec les autorités sud-coréennes et nous n'avons aucune intention de nous réunir de nouveau avec elles», déclare le document. Le ministre sud-coréen de l'Unification a répliqué que ces propos n'étaient pas «cohérents» avec l'esprit des

accords inter-coréens et notamment avec la Déclaration de Panmunjom signée en avril 2018 entre MM. Moon et Kim.

«Nous tenons à souligner que ces propos n'aideront pas du tout à améliorer les relations inter-coréennes», a ajouté un responsable du ministère. Voilà des années que Washington et Séoul mènent des exercices militaires conjoints. Leur ampleur a cependant été réduite au cours de l'année écoulée pour ne pas échauffer Pyongyang dans le contexte de la détente. M. Moon avait minimisé l'importance des récents tirs nord-coréens, avançant même la possibilité de relancer des projets économiques inter-coréens pour contrer l'impact de la crise commerciale bilatérale avec le Japon. Ses détracteurs l'avaient taxé d'angélisme. Pyongyang n'a jamais confirmé qu'il s'agissait de missiles balistiques de courte portée, parlant d'un «système de lancement multiple de fusées guidées de gros calibre». Le Conseil de sécurité de l'ONU interdit à la Corée du Nord de tester des missiles. Après des



PH. > D. R.

années de montée des tensions, la péninsule a été à partir de 2018 le théâtre d'une remarquable détente avec trois rencontres entre M. Kim et le président américain Donald Trump. A Singapour en juin 2018, les deux hommes avaient signé un engagement vague en faveur de la «dénucéarisation de la péninsule coréenne». Leur deuxième sommet, en février à Hanoï, avait été écourté sur des désaccords pro-

fonds. Mais lors de leur rencontre imprévue en juin dans la Zone démilitarisée (DMZ) entre les deux Corées, ils ont convenu de reprendre le dialogue. Les discussions de travail n'ont cependant toujours pas repris. Pyongyang a récemment affirmé que des discussions nucléaires ne se feraient qu'avec les Etats-Unis, refusant un dialogue avec le Sud.

R. C.

Hong Kong

La police dit pouvoir gérer les manifestations sans Pékin

La police de Hong Kong affirme disposer des ressources suffisantes pour continuer à se dresser devant les manifestants pro-démocratie, même si la violence devait s'intensifier, atténuant les craintes d'un recours à une intervention militaire depuis la Chine continentale. Trois commandants de la police hongkongaise, ayant accepté de recevoir une poignée de journalistes étrangers, ont déclaré jeudi qu'ils n'étaient pas au fait d'un quelconque projet de Pékin d'envoyer des troupes pour leur prêter mains fortes, y compris si la crise politique s'aggravait. Ces officiers ont accepté de s'exprimer sous couvert de l'anonymat, afin de pouvoir discuter plus librement de la crise la plus aiguë depuis la rétrocession de Hong Kong en 1997. Des révoltes syndicales contre le colonisateur britannique avaient fait 51 morts dans les années 60. Ils disent aussi n'avoir eu aucune discussion sur ce qui se passerait si Pékin envoyait des troupes et qu'il n'y avait donc pas de protocole établi pour faire face à telle éventualité. Ils ont admis en revanche que toute décision en ce sens placerait la police de la ville dans une situation totalement inconnue. Ils ont insisté sur la stérilité du sujet, la puissance locale étant à même de gérer la crise. La Chine a qualifié cette semaine les actes du mouvement pro-démocratique de «quasi-terroristes», et les médias d'Etat ont diffusé des images de soldats et

de véhicules blindés massés à Shenzhen, à la frontière de Hong Kong. «Je ne peux l'envisager (l'intervention)», a souligné l'un de ces responsables, dans un bureau du quartier général de la police à Wan Chai. «Au niveau opérationnel, nous avons l'ampleur suffisante. Je pense que nous avons la détermination, la cohésion et des ressources d'ampleur pour continuer». La police incarne désormais le visage honni du gouvernement de Hong Kong, alors que ni Pékin ni les dirigeants du territoire semi-autonome ne sont prêts à la moindre concession. Le slogan «hak geng» – pour «flics corrompus» – est systématiquement scandé à chaque manifestation et l'a même été tout récemment par des habitants de quartiers secoués par des affrontements nocturnes entre forces de l'ordre et manifestants. Militants, groupes de défense des droits de l'homme, et la Haut-Commissaire des droits de l'homme des Nations unies ont accusé la police de faire un usage disproportionné de la force, avec des tirs de gaz lacrymogènes et de balles en caoutchouc dont les images soulèvent chaque week-end l'indignation du public. Pourtant, ces policiers persistent à assurer que la force déployée est proportionnée aux actes des manifestants armés de lance-pierres, cocktails Molotov et de briques. Ils sont en outre convaincus de conserver le soutien de la «majorité silencieuse» des Hong Kongais. Brossant le tableau de forces de l'ordre défilées par les manifestations sauvages, ils ont laissé entendre aussi leur frustration à l'égard de l'intransigeance de Pékin et de Carrie Lam, cheffe de l'exécutif de Hong Kong, refusant toute concession au mouvement pro-démocratie. «Le problème est politique. Et un problème politique requiert une résolution politique», a souligné l'un d'eux. En revanche, les attaques et les insultes subies par les policiers ne font que renforcer leur détermination, clament-ils, d'autant que leur corps compte d'importantes réserves humaines. Sur les 28 000 hommes et femmes de la police, environ 3 000 sont engagés dans le contrôle direct des manifestations. Des centaines de réservistes peuvent intervenir dans le cadre d'un plan de «mise à l'échelle» si les manifestations prennent davantage d'ampleur. «Notre mobilisation n'a pas encore atteint sa pleine capacité, loin s'en faut», a insisté un commandant sur le terrain. Le mouvement pro-démocratie, qui a vu des millions de personnes descendre dans les rues de Hong Kong, est parti début juin du rejet d'un projet de loi hongkongais autorisant les extraditions vers la Chine. Il a depuis considérablement élargi ses revendications pour dénoncer le recul des libertés et les ingérences de la Chine.



Commentaire

Influence

Par Fouzia Mahmoudi

Donald Trump continuera décidément jusqu'au bout à démontrer son particularisme à la Maison-Blanche. Le président des Etats-Unis a en effet créé une nouvelle fois un précédent, après avoir obtenu d'un pays allié, en l'occurrence Israël, qu'il s'oppose à la venue prévue de deux de ses adversaires politiques. Il s'agit de parlementaires démocrates qu'il stigmatise depuis des semaines, Rashida Tlaib (Michigan), d'origine palestinienne, et Ilhan Omar (Minnesota), née au Soudan. Les deux femmes revendiquent leurs critiques virulentes de la politique conduite par l'Etat hébreu dans les territoires occupés palestiniens. Ilhan Omar a d'ailleurs suscité de vigoureuses réactions, y compris au sein du camp démocrate, après avoir tenu des propos dans lesquels elle avait insinué que des élus américains défendaient Israël pour obtenir un financement politique. Israël avait pourtant accepté initialement la visite des deux élues, fixée après le déplacement d'une délégation bipartite du Congrès. Rashida Tlaib et Ilhan Omar devaient être prises en charge par une organisation fondée par une figure palestinienne indépendante, Hanane Achraoui. Ce feu vert préalable était indispensable compte tenu de l'adoption par la Knesset, en 2017, d'une disposition qui interdit l'entrée de personnes appelant au boycottage de l'Etat hébreu et des colonies israéliennes. Donald Trump avait vivement attaqué les deux femmes, ainsi que deux autres élues appartenant à des minorités ethniques, leur conseillant, le 14 juillet, de «retourner dans leurs pays» même si elles sont toutes de nationalité américaine. Il est revenu à la charge, jeudi matin, en affirmant que permettre leur visite était le signe d'une «grande faiblesse». «Elles haïssent Israël et tout le peuple juif, et il n'y a rien qui puisse être dit ou fait pour leur faire changer d'avis. Elles sont une honte !», a-t-il affirmé sur son compte Twitter. Toutefois, après avoir décidé de fermer ses frontières aux deux élues américaines, l'Etat israélien a finalement autorisé la venue de Rashida Tlaib pour cause «humanitaire». Israël coupe ainsi la poire en deux et continue de rester ferme sur le cas de Ilhan Omar. L'apparence de l'influence de Donald Trump en Israël reste ainsi sauve, il peut surtout compter sur le soutien des dirigeants hébreux pour sa campagne présidentielle, ces derniers plus que satisfaits des énormes concessions qui ont été faites à Israël lors de son premier mandat à la Maison-Blanche.

F. M.

La librairie-imprimerie Mauguin

Une icône dans l'air blidéen

■ La librairie-imprimerie Mauguin de Blida est une icône dans la ville des Roses, qui œuvre à recréer une dynamique culturelle. C'est l'une des rares institutions coloniales à avoir fait le trait d'union entre la période française et l'Algérie d'aujourd'hui et à fonctionner quasiment de la même façon, malgré les aléas de l'histoire. Cette librairie continue d'œuvrer aujourd'hui, ouvrant aux passionnés des lettres un espace riche en matière de références et constituant le lieu idoine pour la rencontre entre différents acteurs du domaine littéraire.

Par Abla Selles

Les passionnés de lettres y trouvent leur bonheur, les amateurs de la littérature, les enfants et les écrivains en herbe le considère comme l'endroit privilégié pour acquérir le savoir. Il s'agit de la librairie-imprimerie Mauguin de Blida, qui a repris ses activités le 19 janvier dernier après une longue période de fermeture. Cet espace littéraire, qui se veut une bouffée d'oxygène pour les amoureux de littérature, continue à attirer un public de toutes les tranches d'âge. Cet établissement culturel participe à la création d'une dynamique culturelle dans la ville des Roses et l'accompagnement des écrivains en herbe à travers des rencontres littéraires, des ventes dédicaces, des ateliers de formation, des séances de contes pour enfants et autres. Ces activités s'inscrivent dans le but tracé par les fondateurs de cette librairie-imprimerie, à savoir la promotion de la culture et de la lecture. Ses responsables mettent en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité de cet établissement culturel. D'ailleurs, ils veulent que le lecteur «trouve son petit bonheur littéraire». Ils ont créé «une sorte de guide pour les différentes librairies algériennes pour que vous puissiez avoir une idée, et vous faci-



ter la recherche lors de vos déplacements», soulignent les responsables sur les réseaux sociaux. Des rencontres littéraires sont organisées afin d'assurer le contact direct entre lec-

teurs et auteurs. Il faut savoir, dans ce sillage, que cette librairie-imprimerie a été fondée par Alexandre Mauguin, ancien maire de la ville de Blida en 1857, et reprise par Chantal

Lefèvre, l'une de ses arrière-petites-filles en 1993. Née à Alger en 1945, Chantal Lefèvre regagne l'Espagne plutôt que la France au moment de l'indépendance afin de rester plus proche

de sa terre natale qu'elle retrouve définitivement 48 ans plus tard, alors que le pays était en pleine tourmente, pour reprendre les rênes de l'entreprise familiale.

Plus qu'une imprimerie, Mauguin était, il y a quelques années, l'un des rendez-vous culturels incontournables de la région. La librairie créée par l'héritière semble fermée et les écrivains n'ont plus l'air d'animer les fameuses «causeries blidéennes» qui y étaient organisées. Mais les machines de l'imprimerie tournent toujours et donnent notamment vie aux magnifiques ouvrages de l'édition Barzakh et aux affiches des quelques bons événements culturels ayant lieu dans la capitale. La maison abrite également les éditions du Tell. Dehors, les chariots en bois d'un autre temps, marqués du nom de l'institution, attendent la marchandise, comme si le temps n'avait pas bougé. C'est dans cette imprimerie que sont fabriqués tous les livrets de famille d'Algérie et la plupart des documents administratifs officiels. A. S.

Préservation du patrimoine

Signature d'un mémorandum d'entente entre l'Algérie et les USA

La ministre de la Culture, **Meriem Merdaci**, et l'Assistante du Secrétaire d'Etat américain, chargée de l'éducation et de la culture, **Marie Royce**, ont signé jeudi un mémorandum d'entente entre l'Algérie et les Etats Unis, visant à «restreindre l'importation de biens culturels algériens», indique un communiqué du ministère de la Culture. Le mémorandum a pour objectif de «restreindre l'importation des biens culturels de l'Algérie vers les Etats-Unis (...) et mettre fin au

pillage et au trafic illicite des biens culturels qui représentent le patrimoine culturel algérien», précise le communiqué. Ce document ouvrira «de nouveaux horizons pour la coopération dans le domaine de la lutte contre le vol et le trafic illicite des objets culturels». Il intervient conformément à la convention de l'Unesco, signée en 1970, relative aux mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation et le transfert illicites des biens culturels, ajoute la même source.

Etaient présents à la cérémonie de signature, la vice-secrétaire d'Etat adjointe chargée de l'éducation et de la culture, **Aleisha Woodward**, l'ambassadeur d'Algérie à Washington, **Madjid Bouguerra** et d'autres responsables algériens et américains. La ministre a estimé que la signature de ce mémorandum se veut «un couronnement à un long et riche parcours de la coopération bilatérale dans le domaine de la protection et la préservation du patrimoine». Merdaci s'est félicitée de la

coopération liant les deux pays dans ce domaine et du niveau d'échange culturel entre eux qui, a-t-elle dit, «n'a de cesse de se renforcer et de s'élargir durant ces dernières années». Avant la cérémonie de signature, la ministre de la Culture s'est entretenue avec **M^{me} Royce** sur la coopération et l'échange culturels entre les deux pays ainsi que les voies et moyens de les renforcer. **M^{me} Merdaci** a effectué, mercredi et jeudi, une visite aux Etats-Unis. L. B.

Arts plastiques

Mohammed Bakli expose à Alger

Une exposition de peinture célébrant les grands espaces et la nature brute avec une vision abstraite qui explore l'énergie des éléments a été inaugurée jeudi à Alger par le plasticien **Mohammed Bakli**. Organisée à la villa Dar Abdeltif par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc), cette exposition rassemble une quinzaine de peintures abstraites où la nature et l'énergie vitale restent les principaux thèmes. L'espace se traduit dans les œuvres de Mohammed Bakli par la mer – mer de sable, de verdure ou océan la perspective d'ouverture – très souvent présente dans des huiles sur toiles comme «A travers sables et continent», «Mer mouvante», «Fond

marin» ou encore «Béatitude». L'étendue est également le parfait prétexte pour explorer cette énergie souvent sous formes d'ondes perturbant la platitude dans des toiles comme «Connexion nerveuse», «Résonance à des fréquences». Elle offre un alibi pour exprimer une sorte de lutte pour prendre l'ascendant entre deux couleurs sur une seule œuvre comme dans «Rouge sur blanc» ou «Abstraction pure». L'artiste porte également un intérêt particulier au mouvement, à l'évolution des corps et à la transformation de la matière, traduits dans des peintures intitulées «Au clair de lune», «Descente vers l'état ondulatoire», et autres «Transition». Quelques signes, éléments calli-

graphiques arabes ou amazighs se retrouvent également comme matière première dans toiles de Mohammed Bakli. Né en 1957 à Ghardaïa, Mohammed Bakli a décroché son diplôme de l'Ecole des beaux-arts de Constantine, avant de poursuivre ses études à Alger puis à l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles (Belgique). Il expose ses œuvres en Algérie à partir de 1981 et prend part à plusieurs expositions en France, en Italie, ou encore en Tunisie. Mohammed Bakli a également travaillé en tant que scénographe, enseignant et formateur. L'exposition de Mohammed Bakli est visible jusqu'au 5 septembre prochain à Dar Abdeltif. R. C.

AGEND'ART

Galerie d'Arts Mohamed-Racim (5, avenue Pasteur, Alger)

Jusqu'au 18 août :
Exposition de peinture avec l'artiste Abdelmadjid Guemroud.

Hôtel Méridien d'Oran
Ce soir à 22h :
Concert de Lila Borsali et du musicien Mohamed Rouane.

Samedi 24 août à 22h :
Concert de Manal Gherbi.
Stade du 20-Août (Alger)

Le 22 août :
L'Onda organise un concert de Soukling.

Opéra d'Alger Boualem-Bessaih (Ouled Fayet, Alger)
Mercredi 21 août à partir de 21h :

Concert musical animé par le chanteur Djam.

Esplanade du port d'Azzefoun (Tizi-Ouzou)

Vendredi 23 août à 20h :
Concert de Mohamed Allaoua. Billets disponibles à partir du 20 août au port d'Azzefoun. Prix : 500 DA.

Musée d'art moderne d'Oran
Jusqu'au 31 août :
Exposition de l'artiste Rahim Sadek.

Galerie d'arts Le Paon (Centre des arts de Riadh El-feth, niveau 104, local 1B32, El-Madania, Alger)

Du 21 septembre au 20 octobre :
Exposition «Convergence» de l'artiste Mohamed Krour. Vernissage le samedi 21 septembre à partir de 15h.



OGC Nice Ounas pourrait être engagé, Atal revient

ADAM OUNAS va-t-il rejoindre son compatriote Youcef Atal et composer un côté de droit 100% DZ à l'OGC Nice ?

Selon les informations de «L'Equipe», le nouveau propriétaire, l'Anglais Jim Ratcliffe, veut investir massivement pour renforcer l'équipe, et la dérogation de l'autorité de concurrence permet aux Niçois de recruter avant même l'officialisation du rachat du club.

Dès lors, plusieurs dossiers se sont accélérés dont celui d'Adam Ounas. L'Algérien de 22 ans serait très proche de Nice dans le cadre d'un prêt payant avec une option d'achat fixée à 20M€. D'autre part, le club devrait également signer l'inter-

national espoir français Jean-Kévin Augustin, deux renforts qui donneraient une autre image de Nice.

Par ailleurs, l'autre international algérien Youcef Atal a retrouvé ce matin les terrains. Bien entendu, il n'est pas dans le groupe, mais a repris un travail individualisé.

Ainsi, après s'être fracturé la clavicule lors d'Algérie-Côte d'Ivoire, le joueur de 23 a débuté un travail spécifique avec le préparateur physique Matt Cook. Il sera peut-être bientôt rejoint par Adam Ounas, si toutefois il reste au club, car le Vert reste toujours convoité sur le marché des transferts qui peut devenir fou en fin d'exercice.

Cyclisme Le président de la Ligue d'Alger suspendu un an

LE PRÉSIDENT de la Ligue algéroise de cyclisme (LAC), Messaoud Daoud, a écopé d'une suspension d'une année ferme de toutes activités en relation avec la discipline, a-t-on appris jeudi de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC).

Outre cette sanction, la commission de discipline de la FAC, installée en juin dernier lors de la dernière assemblée générale ordinaire (AGO), a infligé au président de la LAC une amende de 100 000 DA, a ajouté la même source.

Messaoud Daoud avait été auditionné fin juillet par la commission de discipline de la Fédération algérienne de cyclisme pour répondre des griefs retenus contre lui, dont celui d'avoir porté atteinte à sa stabilité en contestant notamment les conditions dans lesquelles s'était déroulée l'AGO.

La FAC a considéré aussi que Messaoud Daoud avait «*outrépassé ses prérogatives*» en invitant un club espagnol à participer au Grand-Prix cycliste d'Alger, qu'il souhaitait organiser alors qu'à ce moment-là la fédération était encore en veilleuse.

CAN-2019 (juniors et cadets) Les Algériennes connaissent leurs adversaires

LES SÉLECTIONS algériennes de handball cadettes et juniors filles sont fixées sur leurs adversaires aux Championnats d'Afrique de leurs catégories, à l'issue du tirage au sort effectué mercredi au siège de la Confédération africaine (CAHB) à Abidjan.

Chez les juniors (U18), l'équipe algérienne a été tirée dans le groupe B, aux côtés de la RD Congo, de la Tunisie, du Bénin et du Niger (pays hôte), alors que le groupe A est composé de l'Angola, du Sénégal, du Congo et de la Guinée.

Le tournoi des juniors aura lieu au Niger du 5 au 14 septembre.

Quant au tournoi des cadettes prévu aussi au Niger du 16 au 25 septembre, il se jouera en poule unique, avec la participation de l'Algérie, l'Égypte, la Tunisie, l'Angola, la RDC, la Guinée et du pays organisateur.

Résultats des tirages au sort :

CAN juniors filles :

- Poule A : Angola - Sénégal - Congo - Guinée

- Poule B : RDC - Tunisie - Algérie - Bénin - Niger

CAN cadettes :

Égypte - Tunisie - Angola - RDC - Algérie - Guinée - Niger.

Ligue 1 (1^{re} journée) Les Rouge et Noir difficilement, historique pour le NCM

■ Le coup d'envoi de la nouvelle saison footballistique, 2019-2020, a été donné ce jeudi après une trêve de deux mois. Cette première journée du championnat national de Ligue 1 a été marquée, entre autres, par la victoire du champion d'Algérie en titre, l'USM Alger, et par le succès historique du NC Magra qui a accédé cette saison seulement en Ligue 1.



PH. > D. R.

Les Usmistes l'emportent sur le fil

Par Mahfoud M.

Sacré champion d'Algérie en titre, à l'issue de l'exercice écoulé, l'USM Alger a bien débuté la défense de son trophée et s'en est donc bien tirée. Les protégés de Bilel Dziri, de retour au bercail, ont su se sortir d'une situation vraiment compliquée face à l'ES Sétif (2-1).

Dans un stade Omar-Hamadi tristement vide, en raison de la sanction infligée par la Ligue de football professionnel (LFP), les Rouge et Noir avaient la possibilité de prendre l'avantage dès la 4^e minute sur penalty, toutefois, Meftah a raté son face à face avec le portier sétifien, Daâsse.

De leurs côtés, les Sétifiens n'ont pas raté l'occasion de débloquer la situation à la 33^e minute. Après un erreur monumentale du gardien Zemmamouche, Boughelmouna n'avait plus qu'à pousser le ballon au fond des filets et ainsi donner l'ascendant à son équipe. Les visiteurs avaient même la possibilité de rentrer aux vestiaires avec deux longueurs d'avance, mais Boughelmouna a lui aussi raté un penalty à la 43^e minute. Ce fait de jeu a redonné

espoir aux locaux qui ont réussi à égaliser juste avant la pause par l'entremise de Meftah (45'+1). Il aura ensuite fallu attendre le temps additionnel de la partie pour assister à la seconde réalisation usmiste. Incorporé en seconde période, Khemaïssia a donné raison à son coach en marquant de la tête le but de la victoire. Après une entame de match compliquée, l'USMA, version Dziri, est parvenue à lancer sa saison de la meilleure des manières et se rassure ainsi après le bon début aussi en Ligue des champions d'Afrique.

Une première réussie pour le NC Magra La première apparition du NC Magra dans la cour des grands a été un succès. Le nouveau promu s'est imposé face à l'ASO Chlef (1-0), qui fait son retour en Ligue 1. Le Nadjem a réalisé l'essentiel en première mi-temps à la suite d'un coup franc direct surprenant, exécuté par Boulanger. A la faveur de cette réalisation, ce dernier inscrit son nom dans l'histoire du club en signant le premier but du NCM en L1. Il permet également à son équipe d'enregistrer ses trois premiers points dans cette compétition.

Tout comme le match USMA-ESS, cette empoignée, délocalisée au stade du 8-Mai-1945 (Sétif), s'est déroulée sans la présence des supporters des deux protagonistes, notamment ceux du NCM qui ont loupé un match historique de leur équipe.

Les gars du Sud assurent

A Béchar, la JS Saoura, drivé par son ex-joueur Mustapha Djallit, a pris le meilleur sur le CS Constantine (1-0), grâce à Yahia Chérif (50'). Pour sa part, l'US Biskra, troisième promu, a battu le Paradou AC (1-0) sur un but de Messaâdia scolarisé à la 10^e minute.

De leur côté, le CA Bordj Bou Arréridj et le NA Hussein Dey ont été tenus en échec. Le premier a été accroché par le CR Belouizdad (1-1), alors que le second s'est neutralisé avec la JS Kabylie dans la seule partie où il n'y a pas eu de but (0-0).

M. M.

Les résultats :

NCM-ASO	1-0
USMA-ESS	2-1
JSS- CSC	1-0
NAHD-JSK	0-0
CABBA-CRB	1-1
USB-PAC	1-0

Jeux africains 2019-Handball

L'EN (B) perd face au Club Africain

L'équipe nationale masculine (B) de handball s'est inclinée en amical, mercredi soir, devant le Club Africain de Tunis sur le score de 26-24 (mi-temps:10-13), en marge du stage préparatoire à Nabeul (Tunisie), en vue de la 12^e édition des Jeux

africains, prévue du 19 au 31 août au Maroc. Les joueurs de l'entraîneur Djallel-Eddine Harous disputeront deux autres tests amicaux : jeudi devant le Club Ksour Essaf et vendredi face à l'ES Sahel. Le match de l'ES Sahel était programmé

mardi mais le staff technique national a décidé de le reporter après l'arrivée tardive de la délégation algérienne en Tunisie. Le club de Sousse parle de son côté carrément d'une annulation de la rencontre. Dès sa prise de fonctions, le staff technique a convo-

qué 25 joueurs dont la majorité ont moins de 21 ans, auxquels s'ajoutent des éléments d'expérience pour encadrer le vestiaire, à l'image du gardien de but du GS Pétroliers et de l'équipe A, Abdallah Benmenni. Les joueurs de l'équipe première ont été lais-

sés à la disposition du nouveau sélectionneur, le Français Alain Portes, pour le premier stage de préparation en vue de la Coupe d'Afrique des nations-2020 en Tunisie. La sélection féminine prendra également part aux Jeux africains.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Hadj 2019

17 hadjis algériens décédés

LE NOMBRE de décès parmi les hadjis algériens est passé, hier, à 17 personnes, selon un bilan provisoire, a indiqué le chef de la délégation consulaire Abdelkader Hadjazi. L'ambassadeur Abdelkader Hadjazi a déclaré qu'un décès a été enregistré tôt dans la matinée. Il s'agit de «hadja Hamza Aicha, née le 21 février 1941 (78 ans), originaire de la wilaya d'Annaba». Pour sa part, le chef de la mission médicale, D' Dahmane Mahmoud, a indiqué que «la défunte a rendu son dernier souffle dans un hôpital saoudien suite à un arrêt cardiaque et souffrait de cardiopathie». Par ailleurs, le même responsable a

fait savoir que 15 hadjis se trouvent actuellement dans les hôpitaux saoudiens à La Mecque, la plupart d'entre eux souffrent de cardiopathie et d'hémorragie, tandis que l'un d'entre eux est paraplégique. A ce propos, le chef de la mission médicale a souligné que «6 hadjis sont hospitalisés dans la Clinique de la Mission au centre de La Mecque, 4 d'entre eux souffrent de cardiopathie, un de parkinson et deux autres de troubles mentaux». Une commission médicale se réunira prochainement pour préparer une liste afin de transférer ces malades selon les priorités vers les hôpitaux algériens.

Nadia C.

MDN/ Lutte antiterroriste

Un élément de soutien aux groupes terroristes arrêté à Tiaret

UN ÉLÉMENT de soutien aux groupes terroristes a été arrêté, avant-hier à Tiaret, par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiter-

roriste et grâce à l'exploitation de renseignements, un détachement de l'Armée nationale populaire a arrêté, le 15 août 2019 à Tiaret/2^e Région militaire, un élément de soutien aux groupes terroristes», a précisé la même source.

R. N.

Tizi Ouzou

Un homme trouve la mort dans le dérapage d'un véhicule

UN HOMME a trouvé la mort et un autre a été blessé, avant-hier après-midi, dans un accident de la route survenu au village Ali Sidi Ahmed dans la commune de Ain El Hamam (61 km au sud-est de Tizi Ouzou). A l'origine du drame, selon les indications fournies par la

Protection civile, le dérapage d'un véhicule léger qui a percuté le mur de clôture d'une maison, coûtant la vie à un homme âgé de 79 ans. Une seconde victime, un homme âgé de 74 ans, a été blessé et transféré aux urgences de l'hôpital de Ain El Hamam.

Hamid M.

Accidents de la route

10 morts et 365 blessés la semaine dernière

DIX PERSONNES ont trouvé la mort et 365 autres ont été blessées dans 294 accidents corporels enregistrés, du 6 au 12 août courant, par les services de la Sûreté nationale au niveau des zones urbaines, a indiqué hier un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Par rapport aux statistiques enregistrées la semaine dernière, le bilan des accidents de la route a connu «une hausse sensible du nombre d'accidents (13 accidents) ainsi que celui des blessés (18 cas) et de décès (2 cas)», précise le

communiqué. Le facteur humain demeure la principale cause des accidents de la route (plus de 95%) en raison du non-respect de la distance de sécurité, l'excès de vitesse et la fatigue, en sus d'autres facteurs liés à l'état du véhicule et l'environnement. La DGSN a appelé les usagers de la voie publique à faire preuve de vigilance et à respecter le code de la route, mettant à la disposition des citoyens le numéro vert 1548 et le numéro de secours 17 pour recevoir les signalements 24h/24.

Nadir A.

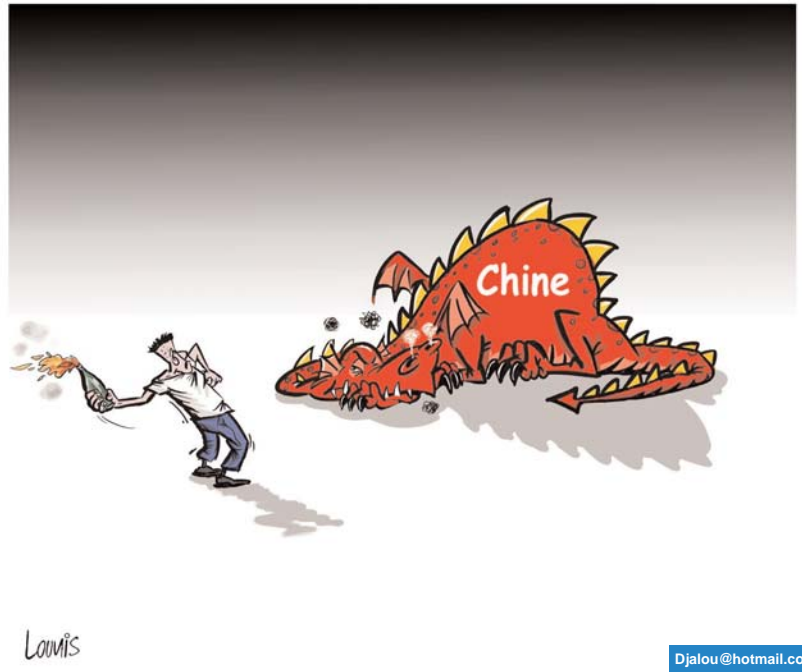
Oran

Le frère d'Abdelghani Hamel arrêté

LE FRÈRE de l'ex-directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), le colonel en retraite Yamni Hamel, âgé de 64 ans, a été arrêté avant-hier par la police, ont rapporté des sources médiatiques. Yamni Hamel est accusé d'enrichissement illicite et pillage de l'immobilier à Oran, précise la même source.

A. D.

Manifestations à Hong Kong



Djalou@hotmail.com

Affaire Hamel

Abdelmalek Boudiaf sous contrôle judiciaire, mise en liberté de Bensebane Zoubir

■ L'ancien wali d'Oran, Abdelmalek Boudiaf, a été placé sous contrôle judiciaire, tandis que l'ancien wali de Tlemcen, Bensebane Zoubir, a été mis en liberté dans l'affaire de l'ancien directeur général de la Sûreté nationale, Abdelghani Hamel, a indiqué avant-hier un communiqué du procureur général près la Cour suprême.

Par Farouk B.

Dans le cadre de l'enquête ouverte au niveau de la Cour suprême, le conseiller instructeur a auditionné mercredi dernier Abdelmalek Boudiaf, ancien wali d'Oran et Bensebane Zoubir, ancien wali de Tlemcen, dans l'affaire Abdelghani Hamel, précise le communiqué. Les deux anciens walis sont poursuivis pour «dilatation délibérée par un fonctionnaire public et utilisation illicite en sa faveur ou en faveur d'une tierce personne ou entité de biens et fonds publics dans le cadre de l'exercice de ses fonctions» et «abus de fonction délibéré par un fonctionnaire public dans le cadre de l'exercice de ses fonctions en violation des dispositions légales et réglementaires pour l'obtention d'indus

avantages en faveur d'une personne ou d'une autre entité». Suite à quoi, le Conseiller instructeur a ordonné le placement du premier prévenu sous contrôle judiciaire avec retrait de ses deux passeports (ordinaire et diplomatique) et obligation de se présenter une fois par mois devant le Conseiller instructeur. Le deuxième prévenu a été remis en liberté. Le parquet général a fait appel de la première ordonnance devant la chambre d'accusation dans les délais légaux, ajoute la même source.

L'ex-wali de Tipaza, Ghelai Moussa, placé en détention provisoire

En outre, le même magistrat a ordonné le placement en détention provisoire de l'ex-wali de

Tipaza, Ghelai Moussa, indique la même source. «Dans le cadre de l'enquête instruite au niveau de la Cour suprême, le conseiller instructeur a auditionné, jeudi, l'ex-wali de Tipaza Ghelai Moussa dans l'affaire Abdelghani Hamel, pour dilapidation délibérée par un fonctionnaire public et utilisation illicite en sa faveur ou en faveur d'une tierce personne ou entité de biens et fonds publics dans le cadre de l'exercice de ses fonctions».

L'ex-wali de Tipaza est poursuivi également pour «abus de fonction délibéré par un fonctionnaire public dans le cadre de l'exercice de ses fonctions en violation des dispositions légales et réglementaires pour l'obtention d'indus avantages en faveur d'une personne ou d'une autre entité».

Aymen N.

Corruption

L'ex-chef de Sûreté d'Oran et l'ex-maire d'Essenia arrêtés

L'EX-CHEF de sûreté de la wilaya d'Oran, Nouasri Salah et l'ex-maire d'Essenia, Yahia Bouneke, ont été arrêtés avant-hier à leurs domiciles. Les deux ex-responsables, entendus par la chambre financière et économique de la Sûreté d'Oran, sont accusés

d'«enrichissement illicite et de dilapidation du foncier», précise la même source, selon laquelle l'ex-chef de Sûreté d'Oran se retrouve à la tête d'une fortune évaluée à 100 milliards de centimes, somme amassée pendant son exercice à Oran. L'ancien directeur général

de la Sûreté nationale et des membres de sa famille sont poursuivis dans des affaires liées au détournement de foncier et enrichissement illicite, dans lesquelles d'anciens walis et plusieurs promoteurs immobiliers sont également poursuivis.

Samia R.

Présidence

Fin de fonctions de Ghezali Zoubir

LA PRÉSIDENTIE de la République a annoncé avant-hier qu'il a été mis fin aux fonctions de Ghezali Zoubir, chargé de mission à la présidence de la République. «Il a été mis fin, ce jour, jeudi 15 août 2019, aux fonctions de M. Ghezali Zoubir, chargé de mission à la présidence de la République», lit-on dans le communiqué.

R. N.